

Formation générale aux adultes

LA TÂCHE à l'éducation des adultes

Maximum 32 heures	Semaine de travail	Exceptions
Maximum 20 heures	Tâche éducative (TÉ) <ul style="list-style-type: none"> ✓ Accueil - Matières ✓ Présentation de cours et de leçons ✓ Récupération ✓ Encadrement ✓ Surveillances « collectives » (autres que l'accueil et des déplacements) ✓ Activités étudiantes ✓ Suivi individuel (24 h) : journée pédagogique ✓ Activités étudiantes : compensation de même nature, soit en présences des élèves, ex. : souper des finissants 	Tâche éducative (TÉ) et temps complémentaire (TC) <u>Note 1 :</u> 800 heures d'enseignement Les 27 heures (TE+TC) peuvent être considérées comme un temps <u>moyen hebdomadaire</u> permettant le dépassement et compensé par une réduction de temps pour d'autres semaines. Clause 11-10.04 E1 2005-2010
Maximum 7 heures en moyenne	Tâche complémentaire (TC) <ul style="list-style-type: none"> ✓ Surveillance de l'accueil et des déplacements ✓ Rencontres pour des cas d'élèves, PIA ✓ Rencontres pédagogiques ✓ Préparation personnelle de matériel didactique ✓ Comité de participation (consultation) ✓ Divers comités : de consultation, EHDAA, d'activités, des normes et modalités, membres du CE, etc. ✓ Réunions de suivi ✓ Etc. 	
Maximum 5 heures	Travail de nature personnelle (TNP) <ul style="list-style-type: none"> ✓ 10 rencontres collectives (AG) ✓ 3 réunions de parents ✓ Travail de nature personnelle 	
32 heures		1280 heures/année